



La Municipalité de *Saint-Apollinaire*

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152

www.st-apolinaire.com

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 3 juillet 2017 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 5 755 587 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière, situé au 378, rang Bois-Joly. Le propriétaire fait une demande de dérogation mineure (règl. 595-2007) afin d'autoriser la façade de la résidence avec un angle de 45° par rapport à la ligne de rue.

Règlement de zonage n°	Norme du règlement	Angle de la résidence	Dérogation demandée
590-2007	La façade d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne de rue ou être implantée avec un angle de 30° maximum par rapport à la ligne de rue	45°	15°

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 juin 2017.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur, ainsi que dans l'Apollinairois de juin 2017.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 juin 2017.

Cathy Bergeron
Directrice générale adjointe